

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

**36 H**

**Ursulines de Limoges**

**(1573 – 1790)**

Répertoire numérique détaillé

par Anne Gérardot, conservatrice

Limoges  
2011

# INTRODUCTION

L'ordre des Ursulines fut créé au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Fondée sous forme séculière, la compagnie évolue vers une vie communautaire et adopte la règle de saint Augustin, avec pour vocation particulière de veiller à l'instruction des jeunes filles. Le monastère de Limoges fut établi en 1620 : trois professes de Brive s'établirent dans une maison acquise de M. Dorat, notaire. L'évêque de Limoges, Raymond de La Martonie, vint bénir la chapelle en 1621. Plusieurs privilèges furent concédés aux Ursulines par une bulle d'Urbain VIII de 1625. La construction des bâtiments fut commencée en 1627. Le couvent fut détruit par l'incendie du 6 septembre 1790.

Le fonds conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne, très lacunaire, en raison sans doute des incendies survenus en 1790 au couvent en 1790 et en 1823 dans les locaux de la Préfecture, représente 0,07 m l. de documents. Il compte 5 articles et 50 pièces sur parchemin et sur papier, dont l'une est antérieure à la fondation du couvent et ne se rattache pas au fond de manière certaine. Le fonds se trouve dans un bon état de conservation, à l'exception de quelques pièces ayant subi des dégradations anciennes.

# BIBLIOGRAPHIE

ARON (M.), *Les Ursulines*, Paris, 1937.

AULAGNE (Joseph), *La Réforme catholique du XVII<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Limoges*, Paris / Limoges, 1906, spéc. p. 303-304. [I/H 120]

GUEUDRÉ (M.), *Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule en France*, Paris, 3 vol., 1957-1964.

LECLER (l'abbé A.), « Chronique des Ursulines de Limoges », dans *Chroniques ecclésiastiques du Limousin*, Tulle, 1890, p. 143-200 (*Archives historiques de la Marche et du Limousin*, 2). [IN-8° L 293 (usuel)]

# SOURCES COMPLÉMENTAIRES

## Archives départementales de la Haute-Vienne

### Série D : Collège de Limoges

D 49                    Contient : autorisation accordée par les grands vicaires du diocèse, à la requête du Collège, d'exposer le Saint Sacrement dans la chapelle du dit Collège, chaque

année au jour de Sainte-Catherine, 1790. « Supplie humblement le principal au nom de MM. les étudiants dudit Collège, disant que la fête de Sainte-Catherine, vierge et martyre, n'est solennisée dans aucune des églises de Limoges depuis le grand incendie arrivé le 6 septembre dernier, lequel a réduit en cendres l'église des religieuses Ursulines, dans laquelle par exclusion à toute autre on solennisoit cette fête... »

- D 83-84 Contient : rentes constituées par le Collège de Limoges en faveur des Ursulines de Limoges (1741-1756).
- D 187 Contient : quittance délivrée au Collège par la prieure des Ursulines de Limoges (1655).
- D 210 Quittances de rentes constituées par le Collèges délivrées, dont quittance « par les religieuses ursulines » (1757-1762).

#### Série G : Clergé séculier

- 1 G 371 Contient : procès-verbal des reliques conservées dans la chapelle des Ursulines de Limoges (1771).
- 1 G 425 Registre des vêtements, professions et sépultures de diverses communautés du diocèse, dont les Ursulines (1700-1789).
- 1 G 786 Mémoires, requêtes, élections, procès-verbaux, états de biens et pièces diverses concernant les Ursulines de Beaulieu, Brive, Eymoutiers, Limoges, Pierre-Bufferie et Ussel (1649-1789).

#### Série H : Clergé régulier

- 37 H Ursulines d'Eymoutiers.

#### Sous-série I Sem : Grand Séminaire de Limoges

- I Sem 103 *Benedictional propre à l'église des religieuses de Sainte-Ursule*, XVIII<sup>e</sup> s.

#### Sous-série 1 Q : Domaines nationaux

#### Sous-série 1 Fi : Documents iconographiques isolés de format supérieur à 24 x 30 cm

- 1 Fi 593 « Plan d'alignement de la ville de Limoges, vu par nous Intendant de la généralité de Limoges pour être conforme à l'original, signé d'Aine. Feuille XIII. Place de la Mairie, Saint-Gérald, l'hôpital, le Séminaire et le boulevard des Ursulines ». [1774]

# CORPS DU RÉPERTOIRE

## PERSONNEL

- 36 H 1 Procédure opposant les religieuses de sainte Ursule à Charles Guillaume de Lagrange, trésorier de France en la généralité de Limoges, au sujet d'une somme due par ce dernier en raison des constitutions dotales de feues Martiale et Marguerite Guillaume (1705). Contrats de constitution dotale de Jeanne et Thérèse Moneron, sœurs, et pièces relatives à des rentes constituées en faveur des religieuses de sainte Ursule par Jean Moneron, sieur du Couret, en raison de ces constitutions dotales (1713, 1743-1744, 1772). Contrat de constitution dotale de Françoise Lacoste, en religion dite de sainte Andrée, fille de Françoise Joubert, de Pierre-Buffière<sup>1</sup> (1773). Contrat de constitution dotale de Catherine de Maledent, novice sous le nom de sainte Eulalie (1781). Contrat de constitution dotale de Marie de Lignac, en religion dite de sainte Madeleine (1785). Contrat de constitution dotale d'Anne Duclaud, en religion dite de sainte Rosalie (1785).  
1705-1785

2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

## FONDATION DE MESSE

- 36 H 2 Transaction entre Mariote Chaffort *alias* Claveau, femme de Phelippon Verthamond, et Noël Tailhandier, prêtre de l'église paroissiale Saint-Pierre-du-Queyroix, au sujet de la somme à payer par ladite Mariotte en raison de la fondation par son père d'une messe basse dans l'église Saint-Pierre-du-Queyroix<sup>2</sup>.  
1573

1 pièce parchemin.

## RENTES CONSTITUÉES

- 36 H 3 Constitution par Noël Drouet, chanoine théologal de l'église collégiale et séculière d'Eymoutiers<sup>3</sup>, d'une rente de 1 500 l. au capital de 30 000 l. au profit des religieuses de sainte Ursule de Limoges (1682). Constitution par Nicolas Tanguy

---

<sup>1</sup> Dép. de la Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, chef-lieu de canton.

<sup>2</sup> Le rapport de cette pièce avec le fonds des Ursulines de Limoges n'est pas apparent ; toutefois, le document portant une mention dorsale ancienne « Dames Urselines », on a choisi de le maintenir dans le fonds.

<sup>3</sup> Dép. de la Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, chef-lieu de canton.

Aveline, prieur de l'abbaye de Bonlieu<sup>4</sup>, ordre cistercien, d'une rente de 300 l. au capital de 6 000 livres en faveur des religieuses de sainte Ursule de Limoges (1765). Attestation du receveur des tailles de l'élection de Limoges de ce qu'il a payé aux religieuses la somme de 636 l. 6 s. de rente, créée par édit d'août 1720, dont elles sont propriétaires (1765). Certificat attestant que les religieuses de sainte Ursule de Limoges sont propriétaires de 636 l. 6 s. de rente constituée sur les tailles au capital de 12 726 l. remboursables au denier vingt en vertu de l'édit de décembre 1764 (1765). Constitutions par les commissaires du clergé de France d'une rente de 200 l. au capital de 5 000 l. et d'une rente de 108 l. au capital de 2 400 l. au profit de la communauté de sainte Ursule de Limoges (1766, 1785). Constitution par les religieux du prieuré Saint-Gérald de Limoges, ordre de saint Augustin, d'une rente de 100 l. au capital de 2 000 l. destinées à la reconstruction des bâtiments dudit prieuré (1784). État de rentes constituées dues à la communauté de sainte Ursule de Limoges (s. d. [XVIII<sup>e</sup> s., après 1785]).

1682 - [après 1785]

3 pièces parchemin, 7 pièces papier, 1 cahier papier.

## PROCÉDURES

- 36 H 4 Procédure opposant, entre autres, les religieuses de sainte Ursule de Limoges à Léonard Blondeau, marquis de Laurière<sup>5</sup>, au sujet d'une succession et de créances.  
1781-1788, s. d. [XVIII<sup>e</sup> s.]

25 pièces et cahiers papier enliassés.

## PIÈCES DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

- 36 H 5 Lettre adressée par la sœur Agathe de Veyrac, supérieure, au président du directoire du district de Limoges, lui demandant d'attester l'utilité des filles de sainte Ursule [suite à l'incendie ayant touché la communauté] (1790) et brouillon de la réponse (s. d. [1790]).  
1790 - [1790]

2 pièces papier.

---

<sup>4</sup> Dép. de la Creuse, commune de Peyrat-la-Nonière (arrondissement d'Aubusson, canton de Chénérailles).

<sup>5</sup> Dép. de la Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, chef-lieu de canton.

## TABLE DE CONCORDANCE

Ancienne cote	Nouvelle cote
Documents sans cotation ancienne	36 H 1, 2, 4, 5
A 150	36 H 1, 3
A 171	36 H 1, 3
A 3172	Chemise vide
A 4716	36 H 1
A 5554 / H 191	36 H 3
A 5926	36 H 3